

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF1231

présenté par

M. Rodwell, Mme Liso, Mme Spillebout, M. Patrier-Leitus, Mme Lebec, M. Daubié,
Mme Klinkert, M. Laussucq et Mme Bergé

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Conseil et contrôle de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.